

Stève GAUDIN  
Représentant FNEC-FP FO au CHSCT-D

à Monsieur le Préfet de la Mayenne  
46 Rue Mazagran, 53000 Laval

A Laval, le 15 octobre 2020

Objet : Alerte – masques fournis aux agents de l'Education Nationale

Monsieur le Préfet,

Au nom de notre organisation, je vous alerte d'une situation critique, relative au matériel de protection fourni aux agents du ministère de l'Education Nationale.

Dès début septembre, nous interrogeons Monsieur le directeur académique sur la toxicité des masques en tissu fournis par le ministère : « *Les masques réutilisables fournis, de marque DIM, sont traités à la zéolite d'argent et à la zéolite de cuivre. Quelles pourraient être les conséquences sur la santé des personnels exposés à ces substances ?* »

Pour seule réponse concernant cette toxicité, il affirmait que ce type de masque, qu'il ne portait pas lui-même, était « *utilisé par des médecins* », sans plus de précision.

La parution de plusieurs articles de presse cette semaine a renforcé les inquiétudes que nous avons déjà exprimées. Pour ces raisons, nous avons enclenché une procédure d'alerte le 13 octobre, telle que prévue par l'article 5-7 du décret 82-453 modifié.

Par ailleurs, une livraison de nouveaux masques de même type pour les périodes suivant les congés de Toussaint et de Noël est déjà en cours dans le département.

Les services de la DSDEN distribuent également des masques de marque CORELE pour lesquels aucune indication n'est stipulée quant à leur composition.



Union  
Départementale des  
syndicats FORCE  
OUVRIERE de la  
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron  
BP 1037  
53010, Laval Cedex

---

Tél. : 02.43.53.42.26

@ : [fnec.fp.53@laposte.net](mailto:fnec.fp.53@laposte.net)

---

L'expérience des masques de marque DIM nous incitent donc à la plus grande méfiance.

Au moment où l'épidémie repart à un niveau semblable à celui déjà connu début mars dernier, pouvons-nous envisager que des milliers d'agents dans notre département portent un matériel en tissu, potentiellement toxique et dangereux ?

Nous considérons que le principe de précaution doit primer sur la santé et la sécurité des personnels de l'Education Nationale.

Nous sommes par ailleurs de fait légitimement en droit de nous interroger sur la toxicité éventuelle des masques fournis aux élèves dans les écoles, collèges et lycées.

D'ores et déjà, le préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, demande de « *ne plus utiliser ces masques DIM dans l'attente de précisions sur la réalité du risque. Ces derniers ne seront plus distribués par les services de l'Etat* ».

Monsieur le Préfet, c'est également la requête que nous formulons par la présente. Nous demandons qu'en l'absence de vérification de la non-toxicité du matériel les masques DIM soient retirés et que la distribution des masques CORELE soit suspendue dans l'attente de la vérification et de la publication de leur composition afin de lever toute ambiguïté.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de notre entière considération.

Stève Gaudin

